DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT DE COUTANCES
CANTON D'AGON-COUTAINVILLE
COMMUNE D'ANNEVILLE SUR MER
COMMUNE DELEGUEE DE GOUVILLE SUR MER

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Gouville s/ Mer,

VU Le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la Route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU la demande de travaux faite le 26/10/26 par l'entreprise SPI2C, concernant l'hydrocurage et inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales, rue du Roulland à Anneville sur Mer,
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

ARRETE

Article 1er : Pour les besoins du service et pour assurer la sécurité, **la rue du Roulland fera fermée à la circulation dans les deux sens, sauf riverains et secours et le stationnement sera interdit à l'endroit des travaux, du lundi 2 novembre au lundi 16 novembre 2026 inclus.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Les services de la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gouville s/ Mer, le 28 octobre 2026

Le Maire
D. LAURENT

Diffusion :

- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Manche
- L'Entreprise SPI2C
- CODIS
- ATD Centre Manche
- NOMAD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : LE BERRE Prénom : Florent
Dénomination : SPI2C Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 6 1 7 5 3 2 3 4 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : spi2c-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☑
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du Roulland
Code postal 5 0 5 6 0 Localité : GOUVILLE SUR MER

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Hydrocurage et inspection télévisée des réseaux d'Eaux Pluviales
N° de chantier délivré par la Collectivité (0) :
Date prévue de début des travaux : 0 2 1 1 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 4

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 4 Date de début de réglementation 0 2 1 1 2 0 2 6
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☑ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☑
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

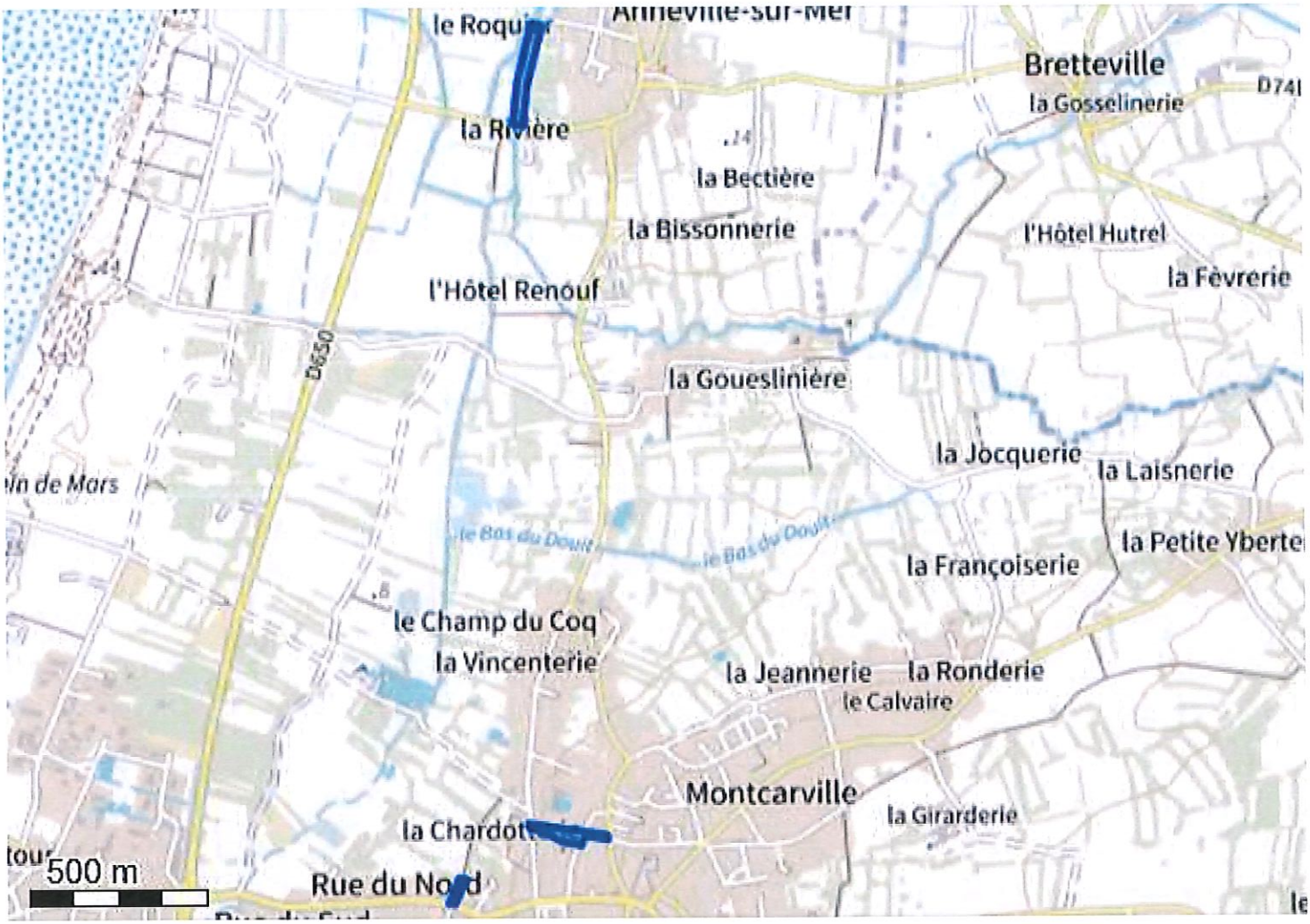

Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.58840564,49.09732778 -1.58816102,49.09729406 -1.58774474,49.09795721
-1.58798936,49.09800217 -1.58840564,49.09732778</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.58574126,49.11712787
-1.58532928,49.11707169 -1.58515761,49.11812782 -1.5845568,49.11961085 -1.58498595,49.11971197 -1.5855696,49.11819523
-1.58574126,49.11712787</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember><gml:
polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.58528901,49.09937291 -1.58525468,49.09922679
-1.58495427,49.09917621 -1.58400155,49.09888398 -1.58323765,49.09878283 -1.58310033,49.0990301 -1.58220769,49.09892894
-1.58224202,49.09907506 -1.58317757,49.09917059 -1.58528901,49.09937291</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs><
/gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(49.097328 -1.588406);(49.097294 -1.588161);(49.097957 -1.587745);(49.098002 -1.587989);(49.097328 -1.588406);

Polygone 2
(49.117128 -1.585741);(49.117072 -1.585329);(49.118128 -1.585158);(49.119611 -1.584557);(49.119712 -1.584986);(49.118195 -1.585570); (49.117128 -1.585741);

Polygone 3
(49.099373 -1.585289);(49.099227 -1.585255);(49.099176 -1.584954);(49.098884 -1.584002);(49.098783 -1.583238);(49.099030 -1.583100); (49.098929 -1.582208);(49.099075 -1.582242);(49.099171 -1.583178);(49.099373 -1.585289);